



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/20
DU 27 MARS 2024
Portant attribution d'une concession

Cimetière	1
N° de concession	22
Emplacement	CARRÉ 2
	Cimetière
Dimensions	2 m ²

Le Maire de Saint-Perdon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.22.13-13 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 Juin 2020 déléguant au maire, en application de l'article L.2122-22, 7° du Code Général des Collectivités Territoriales, la délivrance des concessions funéraires,

VU la demande présentée par Madame Alexandra LABARRIÈRE, demeurant « 317 rue du Pouy » à Saint-Pierre-du-Mont (40280) et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder sa sépulture, et celle de Monsieur Janic DUROU,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Il est accordé dans le cimetière communal au nom de Madame Alexandra LABARRIÈRE, à l'effet d'y fonder sa sépulture, et celle de Monsieur Janic DUROU, une concession de trente ans à compter du 27 mars 2024 d'une superficie de 2 m².

Article 2 - Cette concession est accordée à titre :
- concession nouvelle

Article 3 - La concession est accordée moyennant la somme totale de 20 euros versée dans la caisse du receveur municipal. Les droits de timbres et d'enregistrement demeurant à la charge du titulaire de la concession.

Article 4 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, un deuxième au receveur municipal et le troisième conservé en mairie.

Fait en mairie le 27 mars 2024

Le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT

